

Propositions pour une politique volontaire de prise en charge adaptée au cancer chez le sujet âgé

Plus de 60 % des nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les plus de 65 ans. Ainsi, le cancer constitue principalement une maladie du sujet âgé. Dans le cadre de la future stratégie décennale de lutte contre le cancer, notre groupe Priorités Age Cancer, formule plusieurs propositions facilement activables à court terme dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des patients âgés atteints de cancer

- Repenser
 la coopération
 des professionnels
 de santé dans le
 parcours
 de soins
- **Assurer** une gradation coordonnée des soins en fonction du patient en généralisant les outils de repérage de la fragilité
- **Développer** les métiers du parcours de soins pour assurer une véritable coordination médicale
- **S'appuyer** sur le maillage territorial existant pour assurer la coopération entre la ville et l'hôpital
- **Promouvoir** les entretiens pharmaceutiques en oncologie pour améliorer l'observance et la coordination.
- 2 Construire un parcours de vie adapté au patient âgé atteint de cancer
- **Développer** l'éducation des patients sur leur(s) maladie(s) et leur(s) traitement(s) pour évoluer vers une meilleure décision partagée entre les médecins et leurs patients
- Renforcer l'information, la transparence et la pédagogie
- **Promouvoir** la création de postes de patients experts pour accompagner les patients et les médecins, notamment en préparation de la consultation
- **Soutenir, former** et **intégrer** concrètement les aidants dans le parcours de soins pour assurer le maintien à domicile
- Adapter les politiques de prévention au sujet âgé atteint de cancer
- **Renforcer**, en lien avec les acteurs du premier recours (médecins traitants pharmaciens et infirmiers), les messages de prévention du cancer vers le grand public.
- **Renforcer** les dépistages et le diagnostic précoce des cancers chez les sujets de plus de 75 ans

IMPACT SUR LE SYSTEME DE SANTE

La mise en place de ces propositions permettrait :

- De fluidifier, sécuriser et globalement améliorer le parcours de soins, tout en économisant du temps médical, permettant ainsi d'absorber le nombre croissant de patients âgés à prendre en charge. La lisibilité du parcours de soins par le patient et ses aidants serait aussi améliorée en évitant les doublons de prise en charge ou d'examens complémentaires.
- 2 D'adapter les décisions médicales aux attentes des patients, d'améliorer la satisfaction et la qualité de vie des patients, d'intégrer efficacement les aidants dans le parcours de soins, et ainsi faciliter le maintien à domicile des patients âgés.
- 3 Réduire, par le dépistage et le diagnostic précoce adaptés, la surmortalité relative par cancer chez les sujets dont l'âge avancé ne doit pas constituer un facteur de mauvais pronostic.





